

Conditions générales de vente et de livraison

Les conditions de vente et de livraison suivantes sont applicables pour toute sorte de commerce avec les clients de Landia A/S (Landia). Le client renonce au droit de faire valoir ses conditions d'achat. Des conventions différentes des conditions suivantes doivent être acceptées par écrit par Landia.

1. Conseil

- 1.1. Dans la mesure où Landia conseille le client sur son champ d'expérience, le conseil est donné d'après les meilleures connaissances de Landia à l'heure du conseil, et Landia ne peut assumer aucune responsabilité si des expériences postérieures peuvent résulter en d'autres solutions.
- 1.2. Les conseils sont fournis à base des informations fournies par le client.
- 1.3. Toute instruction est indicative et ne peut pas être interprétée comme étant une véritable garantie de fonctionnement sans acceptation par écrit de Landia à propos de la conclusion du contrat de vente.

Non-accomplissement d'une garantie de fonctionnement éventuelle doit être constaté par un tiers impartial, autorisé par l'acheteur et Landia. Landia s'oblige à répondre aux demandes de garantie par reconstruction ou par remplacement des matériaux livrés, au choix de Landia.

- 1.4. Pour les domaines où il y a des normes pour le matériel proposé par Landia, le fabricant n'assume pas la responsabilité pour l'observation de ces normes, s'ils n'ont pas été communiquées par écrit à Landia.
- 1.5. Dans le cas où les produits Landia sont fabriqués pour application dans des processus ou dans des constructions comme par exemple des cuves qui exigent des mesures spéciales, le client est obligé d'informer de ces mesures. Dans le cas contraire, Landia n'assume aucune responsabilité.
- 1.6. La règle 1.5 est applicable dans le cas où les produits sont revendus dans un pays ayant des normes pour les produits de Landia différentes des règles danoises correspondantes.

2. Offre – confirmation de commande

- 2.1. Notre offre est valable pour une période de 60 jours si rien d'autre n'est indiqué. Nous nous réservons tout droit de modifier les prix et les constructions sans avis.
- 2.2. Lors du passage des commandes, la proportion de la commande et le terme de livraison seront déterminés par la confirmation de commande par écrite de Landia. Dans le cas où une telle commande est inexistante, la commande par écrite du client est valable.

Une fois les commandes sont faites et confirmées, le client n'en peut pas annuler sans l'acceptation par écrite de Landia.

- 2.3. Le droit d'auteur pour la documentation technique, les dessins et les données appartient à Landia. Sans le consentement de Landia ces documents ne peuvent pas être utilisés, copiés, reproduits, transmis à ou révélé à des tiers.

3. Prix

- 3.1. Tous les prix sont hors TVA, droit et autres taxes. Le prix inclut livraison prise à l'usine sauf accord contraire.
- 3.2. Chaque commande est enregistrée selon le tarif valable le jour de réception de la commande. Le prix exclut l'emballage, livraison prise à l'usine.
- 3.3. Sauf dans les cas où l'offre fournie est fixe, nous nous réservons le droit de modifier les prix en fonction des hausses de prix des sous-traitants et des modifications des salaires.

4. Livraison

- 4.1. Par le terme de livraison est entendu la date où les marchandises sont prêtes à l'expédition des stocks de Landia, sauf accord contraire.
- 4.2. La date de livraison indiquée sur la confirmation de commande peut être remise jusqu'à ce qu'une clarification de tous les

problèmes techniques éventuels relatifs à la livraison ait eu lieu.

- 4.3. En cas de force majeure et d'autres incidents en dehors du contrôle de Landia, celui a droit de remettre la livraison ou d'annuler la commande.

5. Règlement

- 5.1. Les montants sont payables mois courant + 20 jours après la date de facture, si rien d'autre a été convenu.
- 5.2. D'éventuels frais et taxes bancaires lors du règlement sont faits par le client.
- 5.3. Le défaut de paiement à l'échéance entraînera le chargement d'intérêts au niveau valable à partir de la date d'échéance.
- 5.4. Retard du terme de livraison convenu ne donne pas le droit de retarder le paiement analogiquement.

6. Réserve de propriété

- 6.1. Les marchandises livrées restent la propriété de Landia jusqu'à ce qu'elles soient payées à part entière.

7. Réclamation et garantie

- 7.1. Les marchandises sont livrées en la conception standard au moment de la livraison.
- 7.2. Immédiatement après la réception des marchandises le client doit examiner celles-ci pour s'assurer qu'elles ne sont pas défectueuses. Des réclamations concernant de défauts qui sont découverts ou auraient dû l'être doivent être faites 8 jours après la réception des marchandises.

Le renvoi des marchandises sans l'acceptation précédente par écrite de Landia n'est pas accepté

- 7.3. Une garantie de 12 mois après la réception des marchandises couvrant les défauts de matériaux ou de fabrication est valable si au préalable Landia a été avisé sur les défauts.
- 7.4. Landia est obligé de et se réserve le droit gratuitement de rectifier dans ses ateliers ou de remplacer les marchandises défectueuses. Les pièces remplacées feront automatiquement partie de la propriété de Landia et sur demande il faut les restituer.
- 7.5. Les prestations et livraisons qui n'ont pas préalablement été acceptées par Landia comme faisant partie de la garantie, sont débitées selon les conditions mentionnées ci-dessus.
- 7.6. Toute obligation de garantie est supprimée dans le cas où des modifications sont apportées aux marchandises livrées sans acceptation préalable par écrit de Landia ou dans le cas où la demande de la part de Landia de restituer une marchandise défectueuse n'est pas satisfaite.
- 7.7. L'usure normale et les dommages dus à un manque de contrôle et de service, à une négligence quelconque, aux conditions de fonctionnement inaptes, à un montage ou un branchement électrique fautif ne sont pas indemnisés.
- 7.8. Les frais dus à l'acte de faire venir et remonter les marchandises ou aux arrangements analogues, aux pertes et dommages indirects ne sont pas indemnisés.
- 7.9. D'éventuels frais dus aux réparations effectuées par le client ou par un tiers sans notre acceptation préalable en écrit ne sont pas indemnisés.
- 7.10. Pour les pièces de fabrication étrangère qui font partie de la fourniture, p.ex. des accessoires électriques, automatique, etc., la même garantie que celle reçue par nos sous-traitants est valable.

8. Responsabilité de produits

- 8.1. Nous nous référons aux prescriptions Orgalime 2000.

9. Validité

- 9.1. Dans le cas où un ou plusieurs paragraphes dans ces conditions - pour n'importe quelle raison - ne sont pas valables, la validité des autres paragraphes n'est pas concernée.

En dehors des conditions citées ci-dessus Orgalime 2000 est applicable, des conditions générales pour livraisons des machines et d'autres équipements mécaniques.